

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT

Fonds commun de placement à risque régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents

Agrément du Conseil du Marché Financier N°52-2009 du 23 décembre 2009

Siège social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

TUNISIE VALEURS a le plaisir d'informer les porteurs de parts de FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2015 et à compter du mardi 31 mai 2016 **un dividende de 57,678 dinars par part.**

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire auprès des agences de TUNISIE VALEURS.